

CHANGER DE FOURNISSEUR D'ÉNERGIE C'EST :



Gratuit

La souscription à nos offres d'énergie ne vous coûte pas un centime.



Sans coupure

Aucune intervention technique n'est nécessaire pour changer de fournisseur. Vous gardez la même installation et tout se fait à distance.



Sans engagement

Vous pouvez changer de fournisseur d'énergie à tout moment sans frais.



Rapide

Vous pouvez souscrire en ligne ou par téléphone en 5 minutes. C'est tout ! Le nouveau fournisseur se charge de toutes les démarches pour vous.



Bénéficiez de ces offres exclusives en devenant Amicaliste pour seulement

10€ par an !



DEVENIR AMICALISTE :

C'est aussi le cinéma, les loisirs, le sport et la détente à prix réduit toute l'année !

En partenariat avec :



www.amicale-energie.com



**RÉALISEZ DES ÉCONOMIES
SUR VOTRE FACTURE
D'ÉNERGIE !**



Grâce à l'Amicale du Centre Hospitalier de Valenciennes

www.amicale-energie.com



NOS OFFRES EXCLUSIVES

+ DE POUVOIR D'ACHAT !

 **ÉLECTRICITÉ**

-15%

Sur le prix du kWh HT par rapport au tarif réglementé⁽¹⁾

 **GAZ NATUREL**

-15%

Sur le prix du kWh HT par rapport au tarif réglementé⁽¹⁾

PERMANENCES

Venez découvrir ou souscrire à ces offres

**Judi 6 juin 2019
de 12H à 15H**

Bureaux de l'Amicale
Hôtel Dieu

**Judi 13 juin 2019
de 12H30 à 14H30**

Hôtel Dieu

BON À SAVOIR



La remise est valable uniquement sur la consommation.
L'abonnement et les taxes restent identiques au tarif réglementé en vigueur.

Pour plus d'informations :



03 27 23 48 73⁽²⁾
contact@amicale-energie.com



Agence de Valenciennes :
11, rue du Quesnoy
59300 Valenciennes

Horaires :

Du mardi au vendredi : 10H/13H - 14H/18H30
Le samedi : 10H/12H - 13H30/16H30



COMMENT EN PROFITER ?

- 1.** Pour en profiter, rendez-vous sur www.amicale-energie.com, par téléphone au **03.27.23.48.73⁽²⁾**, ou venez aux permanences le **6 juin à 12h** ou le **13 juin à 12h30**.
- 2.** Choisissez l'offre d'énergie qui vous intéresse.
- 3.** Souscrivez en quelques minutes en ligne ou par téléphone.
- 4.** Votre nouveau fournisseur s'occupe de toutes les démarches.



LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES :

- ▶ Votre facture d'énergie
- ▶ Votre RIB
- ▶ Votre relevé de compteur